

Raccordement au réseau et revente d'électricité

Si vous avez décidé d'installer des appareils de production d'électricité (panneaux solaires photovoltaïques, éolienne, ...) vous avez la possibilité de revendre votre électricité au réseau EDF. Pour cela, certaines démarches sont à suivre.

L'ensemble des documents concernant le contrat de raccordement et d'achat est téléchargeable sur le site www.hespul.org/Vous-devenez-ou-etes-deja.html ou sur demande auprès de l'AGEDEN.

Les démarches suivantes sont à commencer le plus tôt possible, c'est-à-dire une fois le devis retenu. Elles sont classées par ordre chronologique :

Démarche 1

- Lancement du **contrat de raccordement technique de l'installation** auprès de ERD Grand Centre ou de votre régie.
 - Envoi fiche de renseignement ARD (Accès au Réseau de Distribution).
- Lancement du **contrat d'achat de l'électricité** auprès de AOA Sud Est ou de votre régie.
 - Envoi de la demande de contrat d'achat par courrier recommandé avec accusé de réception.

Démarche 2

- **Contrat de raccordement technique de l'installation**
 - Proposition de devis de raccordement faite par l'ERD Grand Centre ou par votre régie.
- **Contrat d'achat de l'électricité**
 - AOA Sud Est ou votre régie vous indique le tarif d'achat auquel vous avez droit.

Démarche 3

- **Contrat de raccordement technique de l'installation**
 - Ecrire à la DIDEME pour une déclaration d'exploitation de votre centrale.
 - Acceptation de la proposition de devis faite par l'ERD Grand Centre ou par votre régie.
- **Contrat d'achat de l'électricité**
 - Envoyer à la DRIRE Rhône-Alpes la « Demande de certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat et de tarif spécifique ».

Démarche 4

- **Contrat de raccordement technique de l'installation**
 - Emission par la DIDEME d'un récépissé de la déclaration d'exploiter.
 - L'ERD Grand Centre ou votre régie envoie le devis final de raccordement et le contrat de raccordement.
- **Contrat d'achat de l'électricité**
 - La DRIRE Rhône-Alpes vous délivre un certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat

Démarche 5

- **Contrat de raccordement technique de l'installation**
 - Renvoi du contrat de raccordement signé, du règlement intégral des travaux de raccordement, de la copie du permis de construire ou de la déclaration de travaux, de la copie du récépissé de la déclaration d'exploiter, de l'attestation de la conformité à l'ERD Grand Centre ou à votre régie.
 - L'ERD Grand Centre ou votre régie envoie le devis final de raccordement et le contrat de raccordement.
- **Contrat d'achat de l'électricité**
 - Renvoi de la copie du permis de construire ou de la déclaration de travaux, de la copie du récépissé de la déclaration d'exploiter, de la copie du certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat + notification officielle de la mise en service de votre installation à l'AOA Sud Est ou à votre régie.

Démarche 6

- **Contrat de raccordement technique de l'installation**
 - Emission du contrat de raccordement par l'ERD Grand Centre et travaux de raccordement effectués par le centre local EDF ou par la régie locale.
- **Contrat d'achat de l'électricité**
 - Emission du contrat d'achat par l'AOA Sud Est ou par votre régie.

Coordonnées

ERDF, Electricité Réseau Distribution France Rhône Alpes Bourgogne Unité Réseau d'Electricité Sillon Alpin 4 boulevard Gambetta 73018 Cambéry Cedex Tel : 0820 031 922	EDF DPI AOA Sud Est Agence administration des obligations d'achat Sud Est Mme Cécile MOZER 9 rue des Cuirassiers - BP 3013 69399 Lyon Cedex Tel : 04.78.71.65.00
DIDEME Direction de la demande et des marchés énergétiques Sous direction du système électrique Télédoc 122 61 boulevard Vincent Auriol 75703 Paris Cedex 13 Tel : 01.44.97.07.37	DRIRE Rhône-Alpes Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement Rhône- Alpes Pôle électricité 44 avenue Marcelin Berthelot 38030 Grenoble Cedex 02 Tel : 04.76.69.34.34